

INSCRIPTION POUR UNE DEMANDE DE PLACE EN MULTI-ACCUEIL MUNICIPAL

DOCUMENTS ORIGINAUX A FOURNIR :

- Pièces d'identité des parents (carte d'identité, passeport ou titre de séjour, récépissé en cours de validité) et livret de famille ou acte de naissance intégral (si l'enfant est né)
 - 2 justificatifs de domicile **de moins de 3 mois** : facture Edf, quittance de loyer, compromis de vente, acte de propriété, contrat de location + dernière taxe d'habitation ou foncière
 - Attestation d'allocataire CAF (**de moins de 3 mois**)
 - Avis d'imposition sur les revenus de l'année N-2 (ex : pour l'année 2018, impôt 2017 sur les revenus 2016)
 - Numéro de sécurité sociale des parents
 - Coordonnées des employeurs et dernière fiche de paie ou attestation de travail de l'employeur
- Si l'un des parents est sans activité professionnelle**, fournir une attestation de la situation actuelle (pôle emploi, étudiant, formation...)

En cas d'enfant en situation de handicap

- Attestation A.E.E.H (allocation enfant en situation de handicap) pour les familles dont l'un des enfants est concerné.

Pour les familles non-allocataires de la CAF:

- Pour les régimes spéciaux tel que EDF, SNCF, MSA, les prestations familiales étant versées par l'employeur, fournir l'attestation d'affiliation au régime spécial précisant le nom des enfants ainsi que le dernier avis d'imposition.

En cas de monoparentalité (séparation, divorce ...)

- Extrait complet de l'acte judiciaire (**original et copie**) et ou la convention de divorce par consentement mutuel établissant les règles de l'autorité parentale et fixant les modalités de garde.
- Justificatif de domicile et coordonnées (téléphone, mail) **de chacun** des parents.

En cas d'hébergement (sauf Samu social, association)

- Retirer au préalable une attestation d'hébergement auprès de la Maison de la Famille ou en la téléchargeant sur le site de la ville. Elle doit être signée par l'hébergé et l'hébergeant **auprès de la Police municipale lors d'un rendez-vous.**
- 1 justificatif de domicile de l'hébergeant accompagné de la pièce d'identité ainsi qu'un justificatif de domicile au nom de l'hébergé chez l'hébergeant de moins de 3 mois (ex : facture de portable, attestation d'assurance...).

Sans ces documents, l'inscription ne pourra pas être prise en compte